

**CP250 • 150250-5****RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : CP250
Code du produit : 150250-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
NETTOYANT SOLS ALIMENTAIRE**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : CLEANPLANET SA
116 Pont du Centenaire
1228 Plan-les-Ouates
TEL : 022 784 32 48
MAIL : contact@cleanplanet.ch
www.cleanplanet.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Institut de toxicologie - 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Phrases EUH :
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	5 - 10	Non classé	Non classé

**CP250 • 150250-5**

Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	<= 2	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Alkylpolyglucoside	(Numéro ° CAS) 68515-73-1 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119488530-36	< 2	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques : (10,01 =< C < 100)

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux :**

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation :

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements souillés. D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire se rendre chez un médecin.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d'inhalation : Données non disponibles.
Effets aigu de peau : Données non disponibles.
Effets aigu des yeux : Données non disponibles.
Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.



CP250 • 150250-5

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	308 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	310 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	1,67 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l

**CP250 • 150250-5****PNEC (Sédiments)**

PNEC sédiments (eau douce) 70,2 mg/kg poids sec
 PNEC sédiments (eau de mer) 7,02 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 2,74 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 4168 mg/l

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)**DNEL/DMEL (Travailleurs)**

A long terme - effets systémiques, cutanée 595000 mg/kg de poids corporel/jour
 A long terme - effets systémiques, inhalation 420 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale 35,7 mg/kg de poids corporel/jour
 A long terme - effets systémiques, inhalation 124 mg/m³
 A long terme - effets systémiques, cutanée 357000 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0,176 mg/l
 PNEC aqua (eau de mer) 0,0176 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 1,516 mg/kg poids sec
 PNEC sédiments (eau de mer) 0,152 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,654 mg/kg poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Non exigé.
 Protection oculaire : Non exigé.
 Equipement spécial de sécurité : Non applicable.
 Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Jaune
Odeur :	parfumée.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	10,5 - 11,4 (100%)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :	Aucune donnée disponible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Point de congélation :	Non précisé.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Pression de vapeur (50°C) :	Non précisé.
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Non précisé.
Densité relative :	1,025 - 1,055.
Hydrosolubilité :	100% (20°C).
Log Pow :	Non précisé.
Log Kow :	Non précisé.

**CP250 • 150250-5**

Viscosité :	Cinématique : Non précisé. Dynamique : Non précisé.
Propriétés explosives :	Non précisé.
Propriétés comburantes :	Non précisé.
Limites d'explosivité :	Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

Non classé

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel

Carbonate de sodium (497-19-8)

DL50 orale rat	2800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,3 mg/l
ATE CLP (voie orale)	2800,000 mg/kg

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé
pH: 10,5 - 11,4 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé
No CAS 68515-73-1 : limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur
pH: 10,5 - 11,4 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé

**CP250 • 150250-5****Mutagenicité sur les cellules germinales :**

Non classé

Cancérogénicité :

Non classé

Toxicité pour la reproduction :

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé

Danger par aspiration :

Non classé

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Ecologie - général :**

Non classifié selon 1272/2008/CE.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)

CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l

Carbonate de sodium (497-19-8)

CL50 poisson 1	300 mg/l
----------------	----------

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	10 - 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l 1-10

12.2. Persistance et dégradabilité**GREEN'R ALL**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Alkylpolyglucoside (68515-73-1)

Biodégradation	> 70 %
----------------	--------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Alkylpolyglucoside (68515-73-1)**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

**CP250 • 150250-5****RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN****14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes

des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales :

Non concerné par les conditions de restriction _ ANNEXE XVII.

Règlement sur les détergents :

Étiquetage du contenu:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

**CP250 • 150250-5****RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH :

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande